

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 francs. Abonnement annuel: 72 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Le prétexte francophone

Le treizième sommet de la Francophonie a lieu ces jours à Montreux. La Francophonie compte cinquante-six Etats membres, européens, africains, américains et asiatiques. Elle réunit notamment, sur pied d'égalité, le Congo et la Grèce, Haïti et le Canada, le Viet-Nam et l'Albanie, la France et le Ruanda, le Cambodge et la Confédération suisse, tous Etats membres à part entière.

De nombreuses manifestations accompagneront ce sommet, états généraux de la langue française, tables rondes, rencontres d'écrivains francophones de tous les coins du monde, remise de prix littéraires, séances de signatures, grand spectacle résumant quarante ans de chanson française organisé à l'auditorium Stravinsky par la Télévision suisse romande et diffusé par France Télévision, la RTBF belge, TV5 Monde, Radio Canada et TV5 Québec Canada. On trouvera encore un «Village de la Francophonie», avec des stands sous forme de chalets suisses où les divers pays francophones se présenteront, des concerts, de la danse, du théâtre, de la déclamation, des arts de rue, etc. Rien à redire à cela, au contraire.

Beaucoup de nos politiciens soutiennent cette rencontre parce que la Suisse pourra y nouer des contacts de toute nature, attirer un monde de diplomates, de décideurs et d'hommes d'affaires. On prévoit d'accueillir quelque 1400 délégués et 600 journalistes. Il y faudra 1300 employés et 5000 militaires. Si la manifestation est bien organisée, on peut gager que nous aurons la possibilité d'en organiser d'autres. M. Broulis s'est exprimé carrément dans ce sens à la télévision. Cette préoccupation économique est compréhensible et constitue la plus recevable des explications aux trente millions de francs versés par la Confédération. Mais il faut être bien conscient que la promotion de la langue française n'est ici qu'un prétexte.

Le prétexte est encore plus évident quand on prend connaissance des trois thèmes, pompeusement nommés «thématiques», qui seront développés lors de ce treizième sommet: «La Francophonie acteur des relations internationales et sa place dans la gouvernance mondiale»; «La Francophonie et le développement durable: les solidarités francophones face aux grands défis (notamment la sécurité alimentaire, le changement climatique, et la diversité

biologique)»; «La langue française et l'éducation dans un monde globalisé: les défis de la diversité et de l'innovation».

On ne voit pas très bien en quoi le fait de parler français donnerait un couleur spécifique à la «gouvernance mondiale», à la sécurité alimentaire, à la diversité biologique ou au changement climatique. Même le troisième thème qui évoque la langue française promet surtout d'en faire un support pour vaticinations universalistes.

En français, les mots ont un sens. Qu'est-ce donc que la «gouvernance mondiale»? L'ONU? L'OMC? La trilatérale? Les Bilderberg? Une amicale d'élus démocratiques échappant aux pesanteurs des réalités politiques quotidiennes? On sent ici la reptation discrète de l'idéologie mondialiste.

La Francophonie est une internationale comme une autre. Elle s'ajoute aux multiples réseaux culturels, sectes lucratives, fabricants de tests Pisa, groupes de pression économiques, lobbies idéologiques plus ou moins identifiés, ONG humanitaires, qui exercent une influence en marge des Etats. Ces groupes ont en commun d'être autonomes par déracinement, ce qui leur permet de prendre des

orientations sans se trouver freinés par les exigences concrètes d'un bien commun national, ni même cadrés par le respect des réalités existantes.

On peut faire l'analogie, à un niveau plus réel, avec tous les organismes qui court-circuitent les pouvoirs et les peuples cantonaux, la CDIP et la CIIP, le Forum interparlementaire romand, les concordats organiques avec leurs organes décisionnels permanents, les régions transcantonales – Arc lémanique, Espace Mittelland et autres COREB –, sans parler des fameux autant qu'obscurs «organes communs» qui prennent hors de tout contrôle des décisions fédérales définitives en matière scolaire.

Le monde en devient peu à peu illisible. Que *La Nation* dénonce ce bazar institutionnel, qu'elle demande un retour à la souveraineté classique, au fédéralisme et aux garanties de la démocratie directe, cela va de soi. Mais on s'étonne tout de même que les partisans de la légitimité démocratique et de la transparence politique ne dénoncent pas eux aussi la multiplication de ces pouvoirs mal définis, coûteux et incontrôlables.

OLIVIER DELACRÉTAZ

Aspects de la vie vaudoise

Concerts

(fm) Entre fin octobre et mi-novembre, le mélomane vaudois ne saura probablement plus où donner de l'oreille, tant les concerts annoncés sont nombreux et aussi intéressants les uns que les autres. En voici une série non exhaustive:

Commençons par le prestigieux Festival Bach de Lausanne qui débute le 29 octobre (20h, église Saint-Laurent) avec rien moins que le plus célèbre joueur de viole de gambe actuel, Jordi Savall, dans un récital pour son instrument de prédilection. Les concerts suivants ne présentent pas moins d'intérêt (voir le détail sur le site www.festivalbach.ch) avec notamment la présence du Collegium Vocale de Gent sous la direction de son chef fondateur Philippe Herreweghe le 13 novembre (20h, église Saint-François) et, le 20 novembre (même heure, même lieu), le superbe bouquet final que constitueront les *Vêpres de la sainte Vierge* de Monteverdi, par l'un de ses meilleurs interprètes, Gabriel Garrido et son ensemble Elyma. Notons que le Festival n'hésite pas à inviter un ensemble amateur de haut niveau de la région lémanique, le *Cantus Laetus* de Genève dirigé par Natacha Casagrande (6 novembre à 20h, église de Villamont).

Faust entre terre et ciel, tel est le titre du concert-spectacle donné le 5 novembre à 20h30 à l'Auditorium Stravinsky par le Grand Atelier A Cœur Joie (150 choristes), des solistes, un ensemble

instrumental et deux comédiens, tous sous la direction de René Falquet. Ce concert-spectacle met en scène un couple de gens du peuple témoins du drame de Faust; les réponses à leurs interrogations sur ce qu'ils ont vu ou cru deviner sont apportées par quelques pages parmi les plus célèbres tirées de la *Damnation de Faust* de Berlioz, du *Faust* de Gounod et des *Scènes de Faust* de Schumann.

Le 7 novembre, à 17h, on peut se rendre à l'église de Mézières où l'on entendra des œuvres de Poulenc pour chœur par l'ensemble *Les Vocalistes* romands sous la direction de Renaud Bouvier; au programme également, et c'est un événement pour la bourgade joratoise, le *Concerto pour orgue, cordes et timbales* du même Poulenc, avec Martine Reymond à l'orgue.

Le 7 novembre toujours mais à 16h à Romainmôtier, la Chapelle vocale de Romainmôtier dirigée par Michel Jordan et l'ensemble instrumental *Musica Poetica* s'attaquent à l'une des œuvres les plus exigeantes du répertoire choral, le *Dixit Dominus* écrit par un Haendel de 22 ans en séjour à Rome et où il témoigne d'une assimilation stupéfiante des techniques de composition des maîtres italiens alors en vogue; en début de programme, un *Magnificat* de Durante (attribué parfois à Pergolèse) et deux pièces de Vivaldi complètent ce programme «italien». Ce concert est repris le dimanche suivant 14 novembre à 17h au temple de Nyon.

Les spécialistes de la désinformation

Aux Etats-Unis, on les nomme *spin doctors*. Nous en avons aussi en Suisse, comme nous l'apprend dans *La Liberté* du 9 octobre Mme Christiane Imsand («De l'information à la propagande») qui rend compte d'un livre, récemment traduit en français, écrit par Mme Judith Barben: *Les spin doctors du Palais fédéral* éd. Xenia. L'auteur est une psychologue:

[...] C'est ce qui fait l'originalité de son livre car elle s'attache moins aux mécanismes du pouvoir qu'aux techniques psychologiques de manipulation de l'opinion. Elle se réfère en particulier à la propagande neuro-linguistique (PNL), une méthode créée aux Etats-Unis qui repose notamment sur l'emploi de formules hypnotiques à forte coloration émotionnelle.

Le recours systématique à des termes comme «croissance», «chance à saisir» ou encore «vision d'avenir» relève de cette méthode. «Ces formules hypnotiques ont par exemple été utilisées par Joseph Deiss lors de la campagne sur l'extension de la libre circulation des personnes», note Judith Barben.

La même méthode est utilisée pour dénigrer l'adversaire, avec des termes négatifs comme «ringard», «archaïque» ou «dépassé». La psychologue illustre le recours à cette technique par la cam-

pagne sur la révision totale de la Constitution. En 1999, peu avant la votation, Arnold Koller a fait pression sur les rédacteurs en chef des journaux suisses avec une lettre dans laquelle il dénonçait une «opposition haineuse», des «adversaires fanatiques» et le «populisme de droite».

[...] Pour Judith Barben, le Conseil fédéral et l'administration devraient respecter un devoir de neutralité. Elle rejoint en cela les partisans de l'initiative contre la propagande gouvernementale, dite «initiative muselière» qui voulait empêcher le gouvernement de faire campagne.[...]

Il est utile de savoir comment l'administration et son Conseil fédéral nous manipulent. Le sous-titre du livre de Mme Barben en souligne toute l'importance: «Comment la manipulation et la propagande compromettent la démocratie directe».

E. J.

Condoléances

Nous avons le pénible devoir d'annoncer le décès de Madame Suzanne Grandjean-Golay mère de notre ami Vincent Grandjean.

Nous lui transmettons, ainsi qu'à sa famille, nos sincères condoléances.

On ne plante pas de clous sur Internet

Tous les Américains ne sont pas financiers à Wall Street; ils ne font pas tous partie des «people» hollywoodiens; ils ne défendent pas tous les «valeurs démocratiques» en Afghanistan. Certains serrent encore des boulons et cette activité leur plaît. La mondialisation s'est déclenchée aux Etats-Unis, mais des contre-feux s'y allument. *Ce que sait la main* est le titre d'un ouvrage du sociologue américain Richard Sennett¹. Ce n'est pas de ce livre captivant que nous allons parler. Nous nous consacrerons à son versant pratique, *Eloge du carburateur*, de Matthew Crawford².

Crawford est un jeune Américain, marié, père de deux filles, «bardé», comme on dit, de diplômes universitaires; il a pourtant choisi de devenir réparateur de motos. Il a d'abord travaillé dans un «think tank», puis une entreprise produisant des résumés d'ouvrages scientifiques l'engage.

Par tempérament, il aime le travail précis. Il essaie de faire son boulot consciencieusement, de lire et de comprendre en détail les ouvrages à résumer, il se documente pour en savoir davantage. Cela prend du temps. Il ne livre pas assez de résumés. L'entreprise, pour être concurrentielle sur le marché, lui affecte, ainsi qu'à certains de ses collègues, une «coach» prénommée Carole. Carole leur enseigne une procédure standard qui permet de résumer vite sans avoir à comprendre le texte à fond. Un sabotage délibéré du travail est le prix de la rentabilité. Crawford ne le supporte pas et donne sa démission. Il préfère réparer des motos dans un atelier. Selon lui, le travail intellectuel subit la même dégradation que le travail manuel. On le découpe en tranches pour le réduire à un processus de fabrication.

En 1776 déjà, Adam Smith³ a montré qu'en divisant la confection d'une épingle en dix-huit opérations et en confiant chacune d'elles à un ouvrier, on multiplie la production dans des proportions considérables.

Au XX^e siècle, Frederick W. Taylor et Henry Ford appliquent cette idée. Au début, les ouvriers venus de la campagne, habitués à mener une tâche à bien de A à Z, rechignent au travail à la chaîne qu'ils abandonnent massivement. Ford décide alors de les payer davantage. Il fait d'une pierre deux coups: il n'a

plus besoin de trouver sans cesse de nouveaux employés; il permet à ses ouvriers de consommer les produits sortant de ses usines.

Plus tard on encourage même les ouvriers à s'endetter pour les attacher plus solidement à leur emploi, car ils doivent travailler plus pour rembourser leurs dettes. L'augmentation de la production se paie d'un échec humain.

De cette époque date la séparation des cols blancs et des cols bleus. Les cols blancs organisent le processus de travail et les cols bleus exécutent des tâches aussi microscopiques qu'ennuyeuses en attendant que des machines les remplacent.

A la fin du XX^e siècle, les lycées américains ferment leurs ateliers de «technologie», c'est-à-dire de travaux manuels. L'ère informatique commence. Tout lycéen est promis à devenir un fonctionnaire de l'économie du savoir, dans un univers immatériel «où circule l'information pure». La course aux diplômés s'accélère. Tout directeur d'établissement secondaire supérieur qui n'envoie pas 100% de ses bacheliers à l'université passe pour un incapable.

Crawford pense que cette conception n'est pas réaliste. L'Amérique a encore besoin de gens de métier qualifiés et expérimentés. Toute tâche n'est pas réductible à un processus intellectuel: «On ne plante pas de clous sur Internet». En outre, beaucoup d'emplois de cols blancs ont déjà été standardisés jusqu'à l'imbécillité, comme le montre l'affaire des résumés. Selon Crawford, entre 40 et 50 millions d'emplois du tertiaire sont délocalisables parce qu'il est indifférent qu'un Indien ou un Nigérian s'en charge. Ces travailleurs-là aussi sont devenus interchangeables.

Crawford montre que ce n'est pas le cas dans certains métiers manuels. Tirant les leçons de son expérience de mécanicien, sans sacrifier à la nostalgie du «bon vieux temps», il encourage les jeunes à s'y consacrer.

Il y voit plusieurs avantages. Le métier manuel est «un refuge pour ceux qui veulent exercer la totalité de leurs capacités». Opposer la main à l'intelligence est faux. La main «sait», «apprend», «connaît». Quand on exerce un métier manuel, on réfute par l'acte la conception erronée selon laquelle le corps et l'esprit sont des entités sépa-

rées. Le travailleur manuel s'engage tout entier dans sa tâche. Dans le cas de la réparation des motos, il ne sert à rien de suivre à la lettre les manuels de service japonais, mal traduits par des gens qui ne connaissent ni l'anglais ni la mécanique. Pour déceler la cause d'une panne, l'intuition du mécano doit franchir d'épaisses couches de gadgets électroniques inutiles, pour se confronter à la matière même, aux pièces, aux engrenages, aux jauges, aux huiles, au cambouis. Afin de savoir s'il travaille bien, il n'a pas besoin d'une grille d'évaluation concoctée par des psychologues. Un carburateur fonctionne ou ne fonctionne pas, c'est tout. La réalité est le seul juge du mécanicien, même si elle s'exprime sous la forme d'une «engueulade» administrée par le contremaître.

Ce qui compte, c'est le jugement du client satisfait (ou atterré), avec lequel il faut négocier le prix de la réparation, et aussi celui des pairs: «Joli travail!».

Le travail manuel est à l'intersection du fatalisme impuissant et du fantasme de maîtrise totale. Contre la panne et l'usure, il y a toujours quelque chose à faire, mais l'échec peut survenir. Crawford risque l'analogie médicale. Le mécanicien sur moto est comme un médecin. Il fait ce qu'il peut, mais l'existence d'une moto, comme celle d'un être humain, s'achève un jour. La difficulté du diagnostic force le mécano à aller vers les autres, ses maîtres d'apprentissage, ses confrères plus expérimentés. Il ne se décharge pas de sa responsabilité sur une équipe (Crawford se méfie de l'injonction «Il faut savoir travailler en équipe»), il demande des conseils, ce qui est une forme de dépendance mais aussi de communion. Crawford ne se prévaut pas de l'«autonomie» tant vantée et exigée de nos jours, se sachant dépendant, en premier lieu de l'objet qu'il répare. Son attention revient sans cesse vers la chose, le savoir pratique n'est pas «téléchargeable sur Internet». Il faut se plier aux exigences de telle pièce récalcitrante.

Par la résistance qu'il offre à la manipulation, un moteur ressemble plus à un instrument de musique qu'à un MP3 fournissant au consommateur passif toute la musique dont il a envie. La réparation demande du temps et de la peine. L'expérience compte.

L'orgueil du travail bien fait a plus de prestige aux yeux de Crawford que le salaire. A la reconnaissance sociale, il préfère celle des pairs. Il en retire «sérénité et tranquillité».

Le travail manuel fait éprouver «la réalité et la solidité du monde humain». Crawford ressent le besoin d'observer les objets avant d'agir sur eux, d'exécuter une seule tâche dans la durée, et ne croit pas à la nécessité «d'apprendre à apprendre», de passer d'un job à l'autre sans s'y adonner pour de vrai. Le métier l'attire plus que la carrière. Il ne jure pas par la «flexibilité».

«Où il faut accomplir un vrai travail, l'ordre des choses n'est plus aussi fragile», écrit Crawford. Cette phrase nous éclaire. On s'escrime à «poser des limites» aux gens pour qu'ils se tiennent bien. Il vaut mieux leur proposer des tâches adaptées à leurs capacités fort diverses. Dans cette perspective, le travail manuel qualifié dans le domaine de l'entretien et de la réparation a de beaux jours devant lui, ne serait-ce que parce qu'il contribue au respect, écologique si l'on veut, du monde créé. Les jeunes gens y trouveront l'occasion de démontrer sens des responsabilités, force de caractère et solidarité.

* * *

Il faut espérer que les réformateurs scolaires liront le livre de Crawford et qu'ils renonceront à envoyer tous les jeunes gens à l'université pour les rendre «concurrentiels sur le grand marché du savoir mondialisé».

Ils apprendront aussi beaucoup sur le problème de l'évaluation. Certains partisans d'EVM voulaient que les enfants, délivrés des affres de la rivalité, se concentrent sur les choses à connaître. Cette idée est loin d'être stupide, mais son application, consistant à supprimer les notes, a toujours échoué. Crawford quant à lui ne préconise pas cette suppression, car les notes sont le moyen le moins dommageable mis à disposition des élèves, surtout des plus jeunes, pour se situer sur une échelle de valeurs. Il montre en revanche que l'évaluation des étudiants est frelatée parce qu'elle est liée à l'obsession d'obtenir des diplômes inconsistants, n'offrant ni perspective professionnelle ni assouvissement du désir naturel de connaître.

L'idée fautive s'est répandue que l'humanité entière aspire à l'abstraction et que les aptitudes corporelles ne comptent pour rien. Le droit pour n'importe qui d'obtenir n'importe quel certificat à prétention intellectuelle, revendiqué par certains milieux, empêche des jeunes gens de trouver la voie où ils s'accompliraient pleinement. En outre, la course éperdue aux diplômes qui résulte de cette exigence porte également préjudice à la vie de l'esprit.

JACQUES PERRIN

Rousseau et la Moldavie

Dans un article paru dans *Le Temps* du 7 septembre 2010, Hélène Despici-Popovic nous livre un exemple d'un système politique qui dysfonctionne.

Lors des élections législatives anticipées de juillet 2009 en Moldavie, la coalition libérale-démocrate remporte une courte victoire contre les communistes en obtenant 53 sièges sur 100. Or, selon la constitution moldave, 61 voix sont nécessaires pour atteindre la

majorité qualifiée nécessaire à l'élection du président. La coalition a alors sorti une arme de l'arsenal institutionnel: un référendum pour élire le président au suffrage universel. Cependant, le taux de participation minimal, fixé constitutionnellement à un tiers, n'est pas atteint puisqu'à peine 29% des électeurs se sont rendus aux urnes. Le référendum est donc jugé invalide.

L'objectif du taux de participation minimal et de la majorité qualifiée au parlement est d'accroître la légitimité des décisions démocratiques. Or, on voit qu'il y a un blocage tant au parlement (majorité qualifiée) qu'au scrutin populaire (taux de participation minimal). Cette situation illustre la contradiction qu'il y a, dans une démocratie, entre légitimité et efficacité. En choisissant la légitimité, la démocratie moldave a perdu en efficacité car paralysée par les exigences. Rappelons que, pour Rousseau et son concept de «volonté générale», l'exigence de légitimité confine à celle d'unanimité.

Tirons un parallèle avec le Canton de Vaud et analysons les élections générales et complémentaires du Conseil d'Etat à l'aide des chiffres du Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS). Depuis 1991, le taux de participation a été inférieur à 33% lors de dix tours (répartis sur six élections). Ajoutons que le taux de participation moyen depuis 1991 aux élections du Conseil d'Etat s'élève à 31,2%. Des blocages similaires à ceux de la Moldavie auraient pu se passer dans le Pays de Vaud si le souci d'efficacité n'avait pas été pris en compte dans le fonctionnement du système politique. Diluer la soupe épiciée de l'idéalisme de Rousseau permet de la rendre digeste pour les institutions politiques. Le revers de la variante privilégiant l'efficacité est le risque de perte de légitimité. Rappelons la tendance qu'ont les commentateurs à parler de la «majorité silencieuse» pour relativiser l'issue du scrutin qui n'abonde pas dans leur sens.

ADRIEN DELAFONTAINE

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne

¹ Richard Sennett, *Ce que sait la main, la culture de l'artisanat*, Albin Michel 2008. Dans cet ouvrage, Sennett réhabilite le savoir-faire artisanal commun à beaucoup plus de métiers qu'on ne croit et abat les cloisons posées entre la tête et les mains.

² Matthew B. Crawford, *Eloge du carburateur, essai sur le sens et la valeur du travail*, La Découverte 2010.

³ Adam Smith, *la Richesse des nations*, GF-Flammarion 1991 (Chapitre premier: de la division du travail).

Une transparence trop hasardeuse

C'est une bien curieuse initiative qui vient d'être lancée par un comité de quinze médecins comprenant huit Romands dont trois Vaudois. Intitulée «Pour la transparence de l'assurance-maladie (halte à la confusion entre assurance de base et assurance complémentaire)», cette initiative demande l'introduction dans la Constitution fédérale d'un lapidaire art. 117 al. 3 stipulant que :

Les assureurs qui sont autorisés à pratiquer l'assurance-maladie sociale ne peuvent pas pratiquer l'assurance-maladie complémentaire.

La requête étonne d'abord par son objet: la LAMal exige aujourd'hui déjà des assureurs de «pratiquer l'assurance-maladie sociale selon le principe de la mutualité, garantir l'égalité de traitement des assurés et n'affecter qu'à des buts d'assurance-maladie sociale les ressources provenant de celle-ci» (art. 13 al. 2a). Les comptes des assureurs doivent donc déjà faire une claire distinction entre la gestion de l'assurance de base et celle des complémentaires. La même LAMal prévoit que c'est à l'autorité de surveillance des marchés financiers (FINMA) de contrôler une pratique conforme à la loi chez les assu-

reurs. Il semble donc que les outils nécessaires à une surveillance des coûts existent déjà dans la loi, sans qu'il soit nécessaire d'en inscrire le principe dans la Constitution. Si un problème de transparence ou de distorsion existe, c'est que la FINMA ne remplit pas la mission que lui prescrit la loi, à savoir débusquer et sanctionner les assureurs qui mélangent leurs caisses.

La séparation des activités liées à l'assurance de base et à l'assurance complémentaire ne résoudrait en outre en rien l'épineux problème du contrôle des coûts de la santé. Le catalogue Tarmed ne va pas pour autant cesser de s'épaissir et inciter les médecins – y compris ceux qui pratiquent encore des tarifs inférieurs au tarif officiel – à appliquer systématiquement, à l'avenir, diagnostics, traitements et tarifs prévus par le manuel. L'initiative n'apporte donc aucun avantage aux praticiens dans leur liberté d'exercer.

Que visent donc les auteurs de l'initiative? Interrogé sur les motivations du comité, le docteur Bertrand Buchs (24 heures du 29 septembre) avoue souhaiter «enfin savoir exactement combien coûte l'assurance de base». Et une fois cette information – au demeurant

connue de l'OFSP – obtenue? «Nous verrons bien ce qui se passe alors.» Ces motifs semblent bien légers pour justifier la mise en branle d'une initiative fédérale, démarche qui n'ira pas sans effets collatéraux.

Ce manque de perspective politique peut laisser supposer que le lancement de l'initiative – à la veille de l'annonce des hausses de primes – est un coup de pub ponctuel destiné à montrer que les médecins sont vigilants, qu'ils sont plutôt du côté des patients, contre les assurances et contre l'officialité, soupçonnée de ne pas faire correctement son travail de contrôle. Faisons remarquer dans ce cas au comité d'initiative que l'emploi des outils de la démocratie directe à titre publicitaire en affaiblit durablement la légitimité (voir l'édition de *La Nation* N° 1897 du 10 septembre dernier).

Mais on peut supposer que la démarche est sérieuse et que la récolte des signatures aboutira. Dans le meilleur des cas, les assureurs auront adapté leurs structures comptables avant même que l'objet ne soit soumis à votation: ils auront tous créé une ou plusieurs caisses affiliées (ce principe permet aujourd'hui déjà d'attirer les

assurés à bas risques à prix attractifs), mais continueront de proposer, sous deux raisons sociales, des combinaisons d'assurances de base et complémentaires à leur clientèle. Il n'y a donc aucun progrès à attendre en termes de maîtrise des coûts de la santé.

Mais dans le pire des cas, l'administration fédérale préparera un contre-projet de caisse unique, dont la comptabilité également unique permettra au docteur Buchs de voir en toute transparence les coûts exacts de l'assurance de base. M. Buchs sera alors bien avancé: il devra se battre contre les tracasseries croissantes d'une institution centralisée, dont le souci premier sera d'imposer aux praticiens des traitements standardisés et tarifés jusque dans leurs derniers détails. L'assuré paiera peut-être un peu moins, mais le contribuable qu'il est aussi verra avec effroi se creuser le trou d'une «sécu» à la sauce helvétique.

Les effets secondaires de l'initiative «Pour la transparence de l'assurance-maladie» nous semblent plus néfastes que les maux qu'elle prétend guérir. Nous ne la signerons pas.

CÉDRIC COSSY

La question de l'identité

En 2009, Sarkozy a lancé un débat général sur l'identité nationale en France. Suite à cette initiative, le *Nouvel Observateur* a réuni Alain Badiou et Alain Finkielkraut pour un débat corsé entre ces deux hommes aux idées diamétralement opposées. D'ailleurs, le mot «débat» ne convient guère. C'est plutôt d'un affrontement qu'il faudrait parler¹.

Si l'enjeu de ces joutes oratoires, bien que focalisées sur l'Hexagone, dépasse et de loin les frontières de la France, c'est que deux visions politiques s'y engagent. Badiou, maître-penseur par excellence de la gauche intellectuelle défend un universalisme radical visant sans trop le cacher la dissolution des peuples et des nations dans la fraternité des hommes et la suppression de l'injustice sociale incarnée par le riche, lequel, par définition, exploite le pauvre. Bref, rien de nouveau sous le soleil, juste la bonne et vieille rengaine de l'homme nouveau et de «L'Etat du prolétariat» ici réactivée sous sa forme de l'Etat cosmopolite, multiculturel et métissé – l'incarnation sublime du progrès social aux yeux de la gauche égalitaire.

A l'opposé, Finkielkraut articule son concept politique autour de la fidélité et de l'héritage. Concrètement, cela signifie d'abord le partage du passé et de la mémoire commune; ensuite «le désir de continuer la vie commune», ce qu'il appelle le «consentement», à savoir la volonté de faire de la transmission de l'héritage (langue, savoir, histoire, culture, art, religion spécifiques) une vraie politique. Du sentiment d'identité nationale, Finkielkraut donne d'entrée de jeu deux définitions: celle raciale et déterministe d'une part, et d'autre part celle d'inspiration péguyste qui «définit la nation comme un principe spirituel, comme une âme».

Badiou, dans son approche toujours hermétiquement idéologique, n'accepte pas cette distinction. Pour lui, la revendication d'une identité nationale est déjà en soi un acte racial. Elle ne peut être que raciale car elle exclut par défini-

tion. En témoigne sa première intervention. Il explique que poser la question de l'identité nationale, c'est définir «qui est un bon Français et qui ne l'est pas.» Cela signifie au fond que poser cette question de l'identité dérange déjà en soi beaucoup Badiou. Il n'aime pas qu'on dise de ceux qui brûlent les voitures et scandent des slogans anti-français qu'ils sont de mauvais Français. Et encore moins qu'ils ne sont pas Français du tout!

La façon dont Badiou dénigre l'idée d'une identité nationale est proprement hallucinante. Il récuse l'Etat identitaire – pour lui l'Etat doit être une entité purement administrative – et voit dans l'initiative de Sarkozy une façon d'introduire des critères discriminatoires et racistes. C'est pour lui une tentative d'exclure, «le début d'une stigmatisation rampante». L'argument entre directement en résonance avec tout un arsenal de clichés politiques majoritaires et très culpabilisants que la gauche nourrit dans l'intime conviction de voir la guerre de 14-18 et la deuxième guerre mondiale, ainsi que d'ailleurs toutes les guerres en général, comme le produit des sentiments nationaux et identitaires exacerbés.

Badiou révoque toute fidélité à un héritage du passé qu'il juge réactionnaire. En même temps, il revendique le passé «révolutionnaire»: la Révolution française, la Commune, l'universalisme du XVIII^e siècle, la Résistance, mai 68. Cette vision de l'histoire, à l'évidence, est réductrice, mais elle s'avère très efficace. En éliminant de sa pensée idéologique et quasiment sectaire ce qui ne lui correspond pas, il ne s'embarrasse pas des détails, ne nuance jamais ses jugements, allant même jusqu'à rapprocher Sarkozy de Pétain pour conclure à une politique réactionnaire et conservatrice dont il accuse, à tort, Finkielkraut de se faire l'avocat.

Le penseur d'un communisme persistant excelle à merveille dans le registre des incohérences et dans l'art de passer des éléments sous silence. En voici quelques échantillons: il se dit fidèle à la Résistance. On sait pourtant

que le parti communiste français, avant 1942, a pris la défense de l'URSS contre les «impérialistes» en condamnant «la guerre impérialiste et le gaullisme, inféodé au capitalisme anglo-saxon». Plus étonnant encore: si le parti communiste a condamné le régime de Vichy, le régime nazi n'est pas réfuté. Bien au contraire, dans *L'Humanité* de l'époque, on trouve même des appels de fraternisation avec les soldats de l'armée allemande². Badiou fait fi des réalités historiques et récupère idéologiquement la Résistance alors que celle-ci n'a pas été fondée par les communistes mais par une partie de la droite catholique que les communistes ont rejointe beaucoup plus tard, à partir de 1942 notamment, cela d'ailleurs plus par la force de choses que par conviction.

Dans le même ordre d'idée, la référence à la loi universelle des Orphelins est sujette à caution³. Si Badiou aime tellement l'évoquer, c'est qu'elle représente pour lui le degré d'identité maximal souhaitable, «une identité [...] immédiatement transmissible de façon universelle.» Or 1793, c'est l'époque de la Terreur, un des chapitres les plus noirs de l'histoire de France. Les Révolutionnaires avaient exécuté des nobles, des prêtres, des officiers, des émigrés et leurs familles. On estime à 17'000 les personnes exécutées après procès, et à 25'000 celles exécutées sans procès. On exécutait tellement de personnes qu'on avait inventé la guillotine (ainsi nommée d'après son inventeur, vénérable docteur en anatomie) pour accélérer le processus de mise à mort. On peut voir dans cette rationalisation de la mort un préalable aux méthodes des nazis⁴. Quand on connaît ces faits historiques, et quand on écoute Badiou nous parler de ses Orphelins, on se dit qu'il ne se gêne pas d'infliger des distorsions monstrueuses à la réalité historique. Mais la gauche ne se gêne jamais pour manipuler les faits quand cela sert sa cause qu'elle estime être celle du Bien.

Finkielkraut pousse le raisonnement de Badiou dans ses ultimes consé-

quences: «Pour n'exclure personne, il faudrait faire le vide en soi, se dépouiller de toute consistance, n'être rien d'autre, au bout du compte, que le geste même de l'ouverture.» En effet, cette ouverture que les rigolards socialistes nous demandent constamment n'est en fin de compte rien d'autre qu'une coquille vide, l'ouverture sur une perpétuelle immanence, l'ouverture sur l'échange du même avec le même dans un même esprit de consommation, l'ouverture sur une similitude traçable, observable, quantifiable partout. Or ce n'est pas en remplaçant l'autre par la similitude qu'on enrichit les échanges culturels. Pour Finkielkraut, la fraternité, chère aux communistes, cette «transparence des cœurs», cette «fusion des consciences» est pour le moins problématique parce qu'elle se substitue au respect mutuel, à l'échange et au dialogue. Or l'échange et le dialogue ne sont possibles que dans le respect. Et le respect suppose qu'il ait différence, c'est-à-dire des identités et des cultures différentes, des visions du monde différentes. Le mélange des cultures que prône Badiou en adepte inconditionnel d'un universalisme abstrait et égalitaire, cette grande fraternité, cette grande tolérance pétrie de bons sentiments, cette uniformisation mortelle considérée comme un «enrichissement» risque de nous mener directement vers les guerres civiles.

LARS KLAWONN

¹ Ce débat ainsi que trois autres débats sur le thème du judaïsme, sur mai 68 et sur le communisme sont maintenant disponibles sous forme de livre: Alain Badiou, Alain Finkielkraut *L'Explication*, Nouvelles Editions Lignes, mai 2010.

² Jean-François Muracciole, *Histoire de la résistance en France, Que sais-je?* Presses universitaires de France, 1993.

³ Loi accordant la nationalité française à tout homme dans le monde qui accueillait et élevait un orphelin.

⁴ Voir sur la Terreur le magnifique film d'Eric Rohmer, *L'Anglaise et le duc*.

Le renvoi des délinquants étrangers

L'UDC suisse, pour qui la présence étrangère dans notre pays constitue un fonds de commerce inépuisable, a fait aboutir une initiative populaire fédérale (une de plus!) sur ce thème, et ce sera l'un des objets du scrutin de fin novembre. Cette fois-ci, il s'agit du renvoi des délinquants étrangers, les «moutons noirs» stigmatisés par une affiche fameuse au moment de la récolte de signatures.

Les autorités fédérales étant opposées à cette initiative mais craignant son succès, elles ont concocté un contreprojet qui traite non seulement du renvoi des délinquants, mais aussi de l'intégration des immigrés (de manière d'ailleurs problématique comme on verra). Le citoyen aura donc trois réponses à déposer dans l'urne: oui ou non à l'initiative, oui ou non au contreprojet, et sa préférence en cas d'acceptation des deux textes.

En 2007, environ 5000 peines privatives de liberté ont été prononcées au total (Suisse et étrangers), dont environ 1000 pour deux ans ou davantage,

Ces données doivent être interprétées sans minimiser la criminalité étrangère, mais en sachant raison garder. Rappelons d'abord que quelque deux millions d'étrangers vivent en Suisse; si la proportion des étrangers est forte en regard de la délinquance totale, le nombre absolu des délinquants reste très modeste par rapport à la population immigrée totale. Ensuite, la criminalité des étrangers n'est pas forcément due à leur origine même, mais aussi à la condition sociale: l'instabilité personnelle et le dénuement contribuent à la délinquance; or beaucoup d'immigrés sont dans une situation précaire et impécunieuse. Cela dit, la question de cette délinquance et du sort des condamnés n'est pas un fantasme.

Le renvoi constituait une peine accessoire prononcée par le juge pénal jusqu'en 2006. Depuis lors, la condamnation pénale peut être la cause d'un renvoi, mais celui-ci est prononcé selon une procédure distincte par l'autorité en charge des étrangers. Ces renvois sont effectivement prononcés, de façon plus ou moins stricte selon les cantons.

Dans le Canton de Vaud, qui suit une politique de fermeté sous la conduite de M. Philippe Leuba, les décisions de renvoi pour motifs pénaux ou pour motifs ayant une composante pénale d'étrangers ayant l'autorisation de résider en Suisse ont été d'une centaine par année depuis 2007. S'y ajoute une autre bonne centaine annuelle de décisions de renvoi concernant des délinquants sans autorisation. La renonciation au renvoi ne concerne qu'environ 20% des cas pénaux, lorsque des motifs d'humanité ou d'équité l'emportent sur le souci de répression, par exemple en cas de maladie grave qui ne serait pas soignée dans le pays de destination, ou en cas de très longue présence en Suisse avant la com-

mission d'un délit mineur, ou en cas de situation familiale inextricable. On peut dire que le problème du renvoi qui échauffe les cervelles ne concerne au fond pas le Canton de Vaud.

L'initiative

Elle dispose que les étrangers sont privés de leur titre de séjour, indépendamment de leur statut, et de tous leurs droits à séjourner en Suisse s'ils ont été condamnés pour meurtre, viol, autre délit sexuel grave, pour un acte de violence d'une autre nature tel que le brigandage, la traite d'êtres humains, le trafic de drogue ou l'effraction, ou encore s'ils ont perçu abusivement des prestations des assurances sociales ou de l'aide sociale. Le législateur peut allonger la liste. La sanction implique l'expulsion et l'interdiction d'entrée durant 5 à 15 ans (20 ans en cas de récidive).

Ce système comporte deux défauts principaux. D'abord, un mauvais dosage. Le renvoi peut être une sanction très lourde, selon la situation personnelle, familiale et économique du délinquant. Or le renvoi s'appliquerait obligatoirement au coupable d'un crime comme à celui d'une infraction peut-être relativement légère: par exemple la vente occasionnelle d'un peu de cannabis, ou un abus de l'aide sociale commis par semi-négligence...

Secondement, dans son Message, le Conseil fédéral indique que l'initiative contredit plusieurs engagements internationaux de la Suisse (Convention européenne des droits de l'homme, Pacte de l'ONU II sur les droits civils et politiques, Convention relative aux droits de l'enfant, Accord avec l'Europe sur la libre circulation des personnes). Ce n'est pas le principe du renvoi qui est en cause, mais l'automatisme de la mesure, ces traités exigeant, pour résumer sommairement l'affaire, une pesée d'intérêts opérée de cas en cas (ce qui constitue d'ailleurs aussi un fondement du droit suisse). Par exemple, dans le cas d'un adolescent délinquant, l'autorité doit prendre en compte non seulement la préservation de l'ordre public, mais aussi la préservation de l'unité familiale; cette appréciation fait référence au principe de la proportionnalité.

Or l'initiative l'interdit. Tel délit entraîne obligatoirement le renvoi. La sanction est infligée, en quelque sorte, par un distributeur automatique. Nous ne pouvons nous rallier à cette méthode à l'emporte-pièce, terriblement brutale. C'est un peu comme si l'on déclarait que tout membre de l'UDC est un activiste sommaire et démagogue: une telle généralisation serait scandaleuse, car on sait qu'il y a plusieurs exceptions.

Le contreprojet

S'agissant du renvoi, il propose un nouvel article constitutionnel assez équilibré. Les renvois sont prévus pour tous les délits d'une certaine gravité; mais la décision

d'espèce obéit au principe de la proportionnalité.

Hélas, la gauche du Parlement, allant au-delà des propositions du Conseil fédéral, a voulu paver le contreprojet de bonnes intentions en y introduisant un interminable article sur l'intégration. Celle-ci «exige de chacun (*Suisse ou étranger, ndr*) qu'il respecte les valeurs fondamentales inscrites dans la Constitution (...), qu'il s'efforce de mener une existence responsable et qu'il vive en accord avec la société (al.2)». Par conséquent un Vaudois ou un Glaronais de souche, mais tire-au-flanc et marginal, de surcroît critique envers les droits de l'homme, de la femme, de l'enfant et de l'animal, deviendrait lui aussi la cible d'un programme de «promotion de l'intégration (al. 3)», laquelle vise à la cohésion du peuple. La Confédération fixerait les principes de ces programmes (al.5), en contrôlerait la mise en œuvre (al.6) et, en cas de défaillance des cantons ou des communes, édicterait les dispositions nécessaires pour que le travail soit fait (al.6).

Cet article moralisateur et centralisateur à outrance condamne irrémédiablement le contreprojet. L'intégration des immigrés doit s'opérer naturellement et dans la proximité; les cantons peuvent s'employer à la favoriser d'une main légère; l'essentiel

du processus se passe au travail, à l'école, au magasin, au club sportif, voire à la pinte.

Conclusion

Même si la délinquance des étrangers est un phénomène préoccupant, le dispositif légal actuel en matière de renvoi est convenable. Il s'agit de l'appliquer avec détermination. C'est ce que fait le Canton de Vaud, ce qui suffit à nous satisfaire. L'UDC suisse, qui pourrait s'employer à raffermir les cantons laxistes si elle était fédéraliste, préfère en appeler sans nécessité au constituant fédéral pour des motifs électoralistes. Son initiative suscite un contreprojet qui, fort proche de la pratique vaudoise au chapitre du renvoi, ne nous apporterait pas grand-chose.

C'est donc de bon cœur que nous voterons deux fois non. Et la question subsidiaire? La peste ou le choléra? Choisissons l'initiative: la loi d'application et les décisions de l'autorité arrondiront peut-être les angles; tandis que le programme fédéral de normalisation des personnes et d'alignement des cantons, mené au nom des «valeurs suisses», rien n'en freinera le développement bien-pensant, pédant, bureaucratique, dispendieux et inutile.

JEAN-FRANÇOIS CAVIN

Pan sur les armes à feu!

Avec ses 12 homicides annuels par million d'habitants, contre 24 en Finlande et 56 aux Etats-Unis, la Suisse ne fait pas mauvaise figure malgré le nombre très élevé d'armes à disposition. Pourquoi s'acharner dès lors contre le maintien à domicile de l'arme de service?

Marie-Hélène Miauton apporte sa réponse dans sa réflexion publiée dans *Le Temps* du 15 octobre:

[...] *Le vrai Sonderfall suisse, c'est que la forte présence des armes n'est pas synonyme d'un usage criminel répandu, ce qui démontre la grande responsabilisation individuelle des citoyens.*

Dès lors, que cherchent les milieux visant à légiférer puis à interdire, eux qui instrumentalisent chaque accident et chaque tragédie humaine dans le but d'arriver à leurs fins? Et pourquoi ne s'en prennent-ils pas plutôt aux couteaux qui blessent neuf fois plus et tuent deux fois plus actuellement? Sans doute parce que le fusil est une tradition identitaire de cette Suisse qu'ils honnissent et parce que, derrière l'arme d'ordonnance, ils visent le démantèlement de l'armée.

C'est très probable.

Ph. R.

Le Coin du Ronchon

Activité en deçà du Jura, grève au-delà

Il existe des endroits où, curieusement, on se sent tellement heureux que l'on a bien de la peine à trouver des motifs de se plaindre, ce qui n'aide pas à alimenter la présente chronique. Lorsqu'on revient en terre vaudoise et en particulier dans la capitale, l'inspiration soudain revient aussi – hélas pour le Canton, ou heureusement pour *La Nation*, c'est selon. Mais cela ne se vérifie pas tous les jours, ni avec une régularité exemplaire, et les délais de publication prennent parfois l'auteur au dépourvu.

Il est en revanche un pays, paraît-il, où de tels soucis n'existent pas et où les raisons de râler sont si nombreuses qu'elles suffiraient à noircir seize coins de page de *La Nation* à un rythme quotidien. C'est du moins l'avis de personnes autorisées qui, après avoir connu notamment la Suisse, l'Italie, l'Allemagne et les Etats-Unis, partent s'établir en France. Ils y pestent de devoir attendre plus d'un mois pour obtenir un raccordement téléphonique et une connexion internet, trois mois pour ouvrir un compte bancaire, d'y découvrir des appartements très sales dans des villes affreusement sales et pleines de détritus et de déjections – animales ou non –, et surtout d'y rencontrer des indigènes qui considèrent qu'il n'y a rien à améliorer dans leur pays, devenu parfait à la Révolution. Comme on le sait, les grèves s'y succè-

dent tout au long de l'année pour des motifs des plus futiles, les décisions politiques et administratives étant suffisamment nombreuses pour fournir les prétextes nécessaires. Cette inactivité doit cependant se révéler harassante puisque les Français estiment inhumain qu'on puisse leur imposer cet exercice au-delà d'un âge de soixante ans et d'une durée de trente-cinq heures par semaine (dans le meilleur des cas). Entre chaque congé, ils refusent donc de travailler afin de revendiquer le droit de travailler un peu moins.

Reste à savoir si ces considérations peuvent nous être utiles dans notre lutte opiniâtre contre l'«îlot de cherté» suisse, et en particulier par rapport à l'idée déjà développée ici d'importer des conseillers fédéraux moins chers de l'étranger – de Dijon par exemple. La perspective de profiter d'un exécutif helvétique constamment en grève apparaît plaisante dans la mesure où cela pourrait nous épargner de nombreuses nouvelles lois, ordonnances et directives fédérales. Mais comment expliquer alors que la classe politique hexagonale soit non seulement plus dispendieuse, mais aussi plus prolifique que la nôtre? Se pourrait-il que les produits étrangers moins chers, mais très chers au cœur de M^{me} Leuthard, soient en définitive plus chers?

LE RONCHON

La délinquance des étrangers et leur renvoi

On ne saurait contester que la délinquance soit plus prononcée chez les étrangers que chez les Suisses. Voici quelques chiffres tirés du Message du Conseil fédéral.

Proportion d'étrangers parmi les personnes incarcérées

	Au total	Dans les établissements pour récidivistes
1985	22,9%	35,8%
1990	26,8%	50,1%
1995	39,0%	55,8%
2000	49,3%	66,3%
2005	59,6%	69,4%

En effectif, cela faisait, en 2005, 4'432 étrangers sur 7'433 détenus (récidivistes: 416 étrangers sur 599 détenus).

Types d'infractions (2005)

Infractions contre le patrimoine	23,2%	1029 cas
Autres infractions au Code pénal	12,3%	547 cas
Infractions à la loi sur les stupéfiants	15,7%	698 cas
Infractions à la loi sur la circulation	9,9%	439 cas

Provenances principales (2005)

Afrique	37,0%	1641 détenus	Balkans	20,4%	903 détenus
---------	-------	--------------	---------	-------	-------------